

Le 22 février 2019

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 1^{er} Mars 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

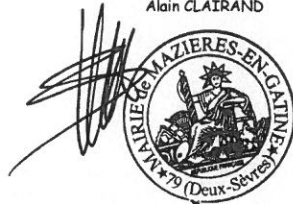
- Présentation par Mr ARSIQUAUD de son magasin éphémère
- Adhésion à l'agence technique Départementale, validation des statuts et désignation d'un titulaire et d'un suppléant
- Adhésion de la communauté de communes Val de Gâtine au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, avis de la commune
- Régularisation du sinistre du 2 août 2017
- Subvention spécifique au Collège Roger Thabault pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Angleterre
- Protection sociale complémentaire/volet prévoyance, mandat au CDG79 pour convention de participation
- Préparation budgétaire
- Mise en vente de l'ancienne trésorerie

Questions diverses

- Accueil d'une Tiny House
- Convention de partenariat de lecture publique entre le département et la Commune
- Exonération de taxe foncière sur le non-bâti pour les jeunes agriculteurs
- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 1^{er} MARS 2019 A 20H30

Présents : Alain CLAIRAND, Murielle GIRARD, Claude LARGEAU, Jean-Marie MORISSET, Hélène CAQUINEAU, Annie GADREAU, Marylène GRANIER, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Alain OUVARD, Christian QUINTARD.

Ont donné pouvoir : Jacques FRADIN avec pouvoir à Sylvie GUITTON, Chantal GUERY avec pouvoir à Murielle GIRARD, Arnaud PIOT avec pouvoir à Alain OUVARD.

Absent : Mathieu CHAMARD.

Secrétaire de séance : Murielle GIRARD.

Préambule : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION PAR MR ARSIQUAUD DE SON MAGASIN EPHEMERE

Monsieur ARSIQUAUD est déjà venu par deux fois, en 2018, installer son magasin éphémère de vente de vêtements dans la Salle Socio-Educative de notre commune. Invité par Monsieur le Maire, il vient présenter son entreprise au conseil municipal. L'activité de cette entreprise est saisonnière avec principalement des ventes sur les marchés côtiers pendant la saison d'été. Pour soutenir son activité pendant les mois d'hiver, il installe son magasin éphémère dans des petites villes ne possédant pas de commerces de vêtements.

Monsieur ARSIQUAUD remercie le conseil municipal de l'avoir reçu avant de se retirer.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'opportunité et l'utilité d'accueillir des magasins éphémères sur la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable pour continuer d'accueillir cette activité.

Monsieur le Maire précise que dans nos tarifs de locations des salles communales, il n'existe pas de ligne tarifaire pour une activité commerciale. Il propose d'instituer un tarif forfaitaire de 308€ pour 2 jours consécutifs de vente incluant 2 jours supplémentaires pour le montage et le démontage.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE « ID 79 »

Des chicanes provisoires ont été mises en place route de Verruyes et route de Saint-Marc-La-Lande.

Ces chicanes ont été prêtées par les services du département pour faire des essais sur une période déterminée.

La mise en place de ces chicanes provisoires ayant donné satisfaction, il est envisagé de passer au stade du définitif. Ces travaux pourraient être effectués par nos agents d'exploitation. La pose de ce genre d'équipement nécessite d'être étudiée par des spécialistes.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide d'ID79, l'agence technique de notre département. Le coût de l'adhésion annuelle s'élève à 400€.

Hélène CAQUINEAU propose de mettre ID79 en concurrence avec un organisme privé.

Jean-Marie MORISSET demande qu'ID79 vienne présenter ses activités lors d'un prochain conseil avant de décider ou non de l'adhésion.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), notre Communauté de Communes Val de Gâtine délègue cette compétence aux syndicats des eaux les plus spécialisés en la matière, pour l'exercer.

En ce qui concerne la gestion de l'emprise du bassin de la Sèvre Niortaise sur notre territoire communautaire, notre Communauté de Communes propose de confier la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise. Pour ce faire la Communauté de Communes Val de Gâtine doit recueillir l'avis des communes membres pour adhérer à ce syndicat.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Gâtine au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvres Niortaise.

REGULARISATION DU SINISTRE DU 2 AOUT 2017

Le 2 août 2017, au cours de travaux d'entretien routier, l'un de nos agents d'exploitation a malencontreusement projeté un caillou dans la glace d'un véhicule qui circulait sur la voie routière. Le montant du sinistre s'élevait à 75€, Monsieur le Maire propose de régler ce dernier sans avoir recours à l'assurance.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.



SUBVENTION SPECIFIQUE AU COLLEGE ROGER THABAULT POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ANGLETERRE

Le collège Roger Thabault par l'intermédiaire d'un courrier reçu de Madame JACQUET GALLOT, la principale, sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une subvention pour financer l'organisation d'un voyage pédagogique en Angleterre pour ses élèves. Il s'agit d'un Projet d'établissement.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/VOLET PREVOYANCE, MANDAT AU CDG79 POUR CONVENTION DE PARTICIPATION

Le contrat de protection sociale complémentaire prévoyance pour nos employés communaux arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Son renouvellement s'effectuera à l'aide d'un appel d'offre lancé par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Ce dernier demande officiellement notre accord pour le réaliser auprès de différents organismes.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que le Centre de Gestion réalise l'appel d'offre.

PREPARATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie MORISSET.

Ce dernier présente successivement le compte de gestion 2018, puis celui de Carrefour Express:

Compte Administratif - Résultat de l'année 2018

Fonctionnement + Investissement = 441 097,49€ d'excédent pour début 2019

• Fonctionnement 2018	
Projet de budget 2018	752 822,41€
Réalisation des Dépenses	596.473,40€
Réalisation des Recettes	806.673,24€
La capacité d'autofinancement s'élève à 210 199,84€.	

• Investissement 2018	
Projet de budget 2018	812 361,50€
Réalisation des Dépenses	540 026,21€
Réalisation des Recettes	943 504,00€
Réalisation Investissement 2018	403 477,79€
Montant de la charge de la dette par habitant : 826€ pour Mazières.	



Budget annexe Carrefour Express :

Budget primitif fonctionnement	19 980,63€
Budget primitif investissement	24 280,93€

Jean-Marie MORISSET précise que toutes ces données permettront de préparer le budget 2019.

Monsieur le Maire le remercie pour sa présentation.

MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Après avoir fait évaluer le bâtiment de l'ancienne trésorerie par 3 agences immobilières différentes, le conseil municipal décide de mettre en vente ce bâtiment pour une valeur net vendeur de 110.000€. Sa négociation sera confiée à une agence avec laquelle la commune signera un contrat sans exclusivité.

Le bien mis en vente comporte un terrain d'environ 1000m². Un riverain a fait savoir qu'il était intéressé pour acheter une partie de ce terrain. Pour examiner cette demande, Annie GADREAU, par convenance, se retire de la table des débats. Après étude, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande du riverain afin de conserver le bien dans son état actuel et laisser toutes les possibilités concernant le terrain à un éventuel acheteur.

A l'unanimité, le conseil décide de la mise en vente du bâtiment de l'ancienne trésorerie au prix net vendeur de 110.000€ et d'en confier la vente à une agence immobilière à travers un contrat sans exclusivité.

QUESTIONS DIVERSES

- L'association Un Toit en Gâtine sollicite la commune de Mazières en Gâtine pour l'installation d'une Tiny House, résidence itinérante ressemblant à un mobil home et à utilité de logement temporaire pour un jeune travailleur. La commune étudiera les possibilités d'installation sur son territoire.
- La convention de partenariat de lecture publique qui liait notre commune avec le département, arrivant à son échéance, Monsieur le Maire propose son renouvellement.
- Monsieur le Maire propose d'exonérer les jeunes agriculteurs de la taxe foncière sur le non-bâti, à hauteur de 50%, pendant les 5 premières années qui suivront leur installation. Cette proposition sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal.
- Le recensement est terminé et notre population compte 1026 habitants. 582 logements ont été dénombrés sur notre commune contre 560 lors du précédent recensement. Sylvie GUITTON remercie Monsieur le Maire de lui avoir confié cette mission, qui la remercie à son tour d'avoir accepté cette mission et de l'avoir réussi en faisant preuve de sérieux et de rigueur dans son organisation et de qualité en matière de management d'une équipe.

Fin de la séance à 22h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 avril 2019.

